

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Nous lisons dans le *Pays*, sous la date du 24 avril :

C'est demain lundi, 25 avril, que se constitue définitivement la Conférence pour le rétablissement de la paix dans le nord de l'Europe.

Voici la liste complète des diplomates qui doivent siéger dans cette Conférence. Ce sont : pour la France, le prince de La Tour d'Auvergne; pour l'Angleterre, le comte Russell et lord Clarendon; pour l'Autriche, le comte Apponyi et le conseiller intime de Balan, ancien ambassadeur à Copenhague; pour la Diète, M. de Beust, ministre de Saxe; pour la Russie, le comte Brunnow et le conseiller l'Empire Ewers; pour la Suède, le général le Wachtmeister; pour le Danemark, le ministre Quaade et M. Krieger, conseiller l'Etat.

Le *Mémorial diplomatique* dit que, bien que la conférence de Londres ait été acceptée de part et d'autre, sans que la base ou le point de départ des négociations ait été déterminé d'avance, l'Autriche et la Prusse sont convenues de donner pour instruction à leurs plénipotentiaires respectifs de faire prévaloir les principes suivants :

- Intégrité de la monarchie danoise;
- Autonomie politique et administrative des Duchés;
- Maintien de leur union séculaire (*nexus socialis*);
- Transformation de la place de Rensbourg

en forteresse fédérale germanique comme garantie de l'autonomie et de l'indivisibilité des Duchés.

Enfin, voici, d'après ce qu'on écrit de Francfort au *Times*, quelles seraient les instructions données au baron de Beust par la Diète :

1<sup>o</sup> Conformément aux termes du pacte fédéral et aux résolutions prises par cette auguste assemblée, insister sur la reconnaissance des droits de la diète fédérale, vis-à-vis du Holstein, du Lauenbourg et du Sleswig, ainsi que pour obtenir une garantie suffisante pour leurs intérêts et pour assurer aux Duchés une indépendance aussi grande que possible;

2<sup>o</sup> Afin d'éviter toute divergence entre les représentants de l'Allemagne à la Conférence, s'entendre préalablement sur toutes les questions de haute importance avec les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse.

L'échec subi par les Danois à Düppel n'a pas affaibli leur vigueur patriotique ni éteint leur confiance. La population de Copenhague a ressenti plus d'orgueil que de douleur d'une défaite qui honore le drapeau danois.

Une dépêche particulière nous apprend que le roi Christian, s'étant montré dans les rues de sa capitale, a été, sur son passage, accueilli par de chaleureuses acclamations.

La télégraphie privée continue à nous donner le bulletin des inspections militaires du roi de Prusse. Le 22 avril il est arrivé à Flensburg, revenant de Düppel. M. de Bismark accompagnait Sa Majesté.

Cette même télégraphie nous apprend que

l'armée prussienne poursuit sa marche en avant comme s'il n'y avait pas de Conférence.

Samedi, l'état-major prussien a dû partir pour Veile, ville du Jutland. Le 20 avril, un corps prussien était arrivé dans cette même ville. Après quelques heures de repos, il s'était remis en marche pour Horsens, où un corps de 8,000 Danois a pris une forte position difficile à emporter. Essaieront-ils de la défendre? Ce serait sacrifier inutilement des hommes dont on aura grand besoin pour compléter la garnison de Fredericia, si, contre toute prévision, la première décision de la Conférence n'est pas un armistice.

La cavalerie danoise fait de fréquentes reconnaissances.

Parmi les blessés prussiens se trouve le général Raven, dont la brigade a emporté la tête de pont de Sonderbourg. Le général a subi une amputation.

Nous recevons de Rome plusieurs lettres datées du 20 avril, qui toutes parlent de la part que le général de Montebello, les troupes françaises et les marins français ont prise à la réception faite à l'empereur du Mexique. Le soir même de l'arrivée de Maximilien I<sup>er</sup>, une bombe a éclaté sous les fenêtres du Pape. L'explosion a été très-violente. Il y a eu des vitres brisées, mais personne n'a été blessé.

L'ambassadeur de France, M. de Sartiges, a assisté à la solennité qui a eu lieu à Saint-Jean-de-Latran et dans laquelle l'empereur Napoléon III a été inscrit comme protecteur de cette église, mère de la catholicité.

Une correspondance assure que l'empereur

Napoléon III a reçu de l'empereur d'Autriche une lettre autographe contenant l'avis officiel des arrangements intervenus entre François-Joseph et Maximilien I<sup>er</sup>.

Cette lettre remercie l'empereur de la loyauté, de la courtoisie et du désintéressement dont il a fait preuve dans le cours des négociations, et elle dit que la conduite de Napoléon III ne peut que consolider les bons rapports entre les cours de France et d'Autriche.

Cette lettre, autant et plus peut-être que les félicitations présentées par l'ambassadeur d'Autriche à Rome à l'arrivée dans cette capitale de l'empereur et de l'impératrice du Mexique, donne le plus formel démenti aux bruits qu'on s'est plu à faire courir relativement aux dispositions de l'empereur d'Autriche à l'égard du nouveau souverain du Mexique.

On lit dans la *Epoca* ces lignes mystérieuses :

« Il est indubitable que l'on travaille à altérer, s'il est possible, l'ordre en Espagne, et à réaliser des projets impossibles dans la Péninsule. Lisbonne, Gibraltar et Londres sont les foyers principaux d'agitation.

On écrit de Londres, le 22, au *Phare de la Loire* :

« C'est véritablement M. Galdstone, le chancelier de l'échiquier, qui a pris l'initiative de persuader à Garibaldi, avec des ménagements infinis, que son triomphe, ses succès, avaient tellement dépassé les prévisions de ses meilleurs amis, qu'il y aurait une grande habileté à en rendre l'éclat plus durable en l'abrégeant d'une manière volontaire; qu'il pouvait

## FEUILLETON.

8

## LE PREMIER SUCCÈS.

(Suite.)

Nous l'avons annoncé déjà, malgré le plaisir que nous trouverions à fêter aussi à notre manière une des gloires militaires de notre époque, le courage nous manque pour vous raconter avec détails les pompes vécues, les riens éclatants et prétentieux qui captivèrent pendant quatre jours toute une société légère autour d'un guerrier tenant à la fois de l'aigle et du papillon. On joua la comédie, on dansa, on chanta, oubliant toujours qu'on était à la campagne, à deux lieues du bord de la mer, et à quelques pas d'une forêt dont les profondeurs rappellent les plus beaux paysages de la Suisse. Lucien échappait de temps en temps des salons encombrés ou des jardins encore plus bruyants pour venir respirer à l'aise à l'ombre d'un chêne, où le chant des oiseaux lui semblait remplacer avec avantage les conversations futiles des jeunes gens qu'il avait laissés au château.

Encore si la futilité seule avait rempli ces conversations, mais la licence, mais le dénigrement y te-

nait la meilleure place, comme il appartient à des hommes amollis, voués à l'indifférence de tout ce qui n'est ni leur or ni leurs plaisirs. La société de cette jeunesse dérépète et bien plus nombreuse, hélas! qu'une autre jeunesse dont Spolète, Castelfidardo, Ancône, ont dit l'héroïsme, pesait à M. de Mony comme un pressentiment sinistre pour un avenir très-prochain. Ces craintes, du reste, la plupart des femmes élégantes qu'il voyait depuis son arrivée au château, ne semblaient nullement les partager. Raoul déclamaient et se grimait comme un parfait comédien; Guy accompagnait fort bien une fade romance; Théobald excellait dans le commérage; M. de Kannoy avait le nom de son père, un autre, les écus du sien; allons donc, esprits moroses, est-ce que des qualités pareilles ne suffisent pas pour toutes les éventualités de l'avenir, et que nous parlez-vous toujours de décadence, d'abaissement et de servitude!

Un matin, en se promenant avec la comtesse et ses deux filles, le capitaine leur raconta l'aventure de M. de Mony aux ruines de Trélabané. Soit que le narrateur, loin du lieu de la scène, ne réussit pas à faire comprendre l'affreux danger de la situation; soit que l'héroïne de l'histoire, petite matresse d'é-

cole de village, nuisit par sa position trop modeste à l'intérêt du récit, M. Ploubère obtint beaucoup moins d'attention de la part des nobles dames qu'il ne l'eût supposé d'abord.

— Elle est très-courageuse, cette jeune fille, dit machinalement Mme de Follenville. Pauvre Marceline! elle a dû être bien effrayée, car si je ne me trompe, le jeune homme en péril n'était autre chose qu'un prétendu.

— Nous n'en savons rien, répliqua M. Ploubère d'un ton sec, et regrettant déjà d'avoir parlé à ces femmes indifférentes et frivoles du noble dévouement d'Amélie. Il avait raison de le regretter. L'instant d'après, il put se convaincre combien une action héroïque devient aisément ridicule, pour peu que les petites âmes se chargent de l'interpréter, de la travestir!

Honteux de ce qu'il commençait à regarder comme un épanchement inopportun, une étourderie véritable, le vieux marin chercha M. de Mony pour causer avec lui d'abondance de cœur et en toute sécurité. Il le rencontra au moment où le jeune homme allait s'engager, seul et pensif, dans une sorte de labyrinthe formé par de hautes et épaisses charmilles. Le vieillard lui prit le bras, et toujours pressé de ré-

pandre au dehors ses pensées, et ses histoires :

— Mon cher ami, dit-il, le vieux loup de mer a fait encore une sottise. Il a bavardé de vous, de sa fille, d'Amélie au sujet de votre grande aventure, et au peu d'écho qu'il a trouvé pour son admiration, à certain sourire même de mademoiselle Jeanne de Follenville, le voilà qui s'inquiète maintenant de l'effet produit. C'est une fâcheuse habitude, après tout, que de ne rien garder pour soi, que de raconter ceci ou cela, à tort, à travers, sans rien savoir des dispositions de qui nous écoute. Hélas! j'ai beau reconnaître ma faute, il n'en sera ni plus ni moins à l'avenir! Ce n'est pas à quatre-vingts ans qu'on peut rompre tout-à-coup avec l'habitude, une amie d'enfance. « L'habitude », suivant un Anglais, un Portugais, ou un Italien, dont le nom vous est parfaitement connu, « l'habitude est d'abord comme un fil d'araignée; négligée, elle devient une ficelle, puis une corde, enfin un câble. Comment alors la briser? »

Le capitaine allait continuer, mais une conversation très-animée de l'autre côté de la charmille, attira bientôt son attention. On riait beaucoup, non pas de ce bon rire, épanouissement de la joie du cœur, mais de ce ricanement sans gaieté et à l'usage



son séjour en Angleterre sans inconvénient aucun, mais que rentrer à propos et plus tôt qu'il ne l'avait annoncé serait une chose utile pour la nationalité italienne.

» Garibaldi, qui, du reste, avant de venir en Angleterre avait fait demander à lord Palmerston si son voyage pouvait gêner la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la France ou des autres puissances, a déclaré à M. Gladstone qu'il abrégait volontiers son séjour, puisque ses amis trouvaient que c'était chose convenable et utile.

» M. Gladstone lui demanda s'il l'autorisait à annoncer sa résolution à lord Palmerston, Garibaldi lui répondit que oui. Aussitôt que le premier ministre fut informé de cette décision, il s'empressa de l'annoncer à Paris. Le lendemain, quand on apprit le brusque départ du général, on vint de différents côtés pour le faire changer de résolution, mais il répondit d'une manière invariable. « Je suis engagé, j'ai fait donner ma parole à lord Palmerston; pour rien au monde je n'y manquerai, à moins que je n'en sois relevé par lord Palmerston. »

Interrogé sur ces circonstances, le premier ministre dit que le gouvernement était complètement étranger à la résolution prise par Garibaldi, et qu'il ne pouvait intervenir d'aucune manière pour faire changer cette résolution, pas plus qu'il n'était intervenu pour la faire prendre.

» Garibaldi a déjeuné hier au *Reform-Club*. Le soir il a dîné à *Fishmongers Hall*, la corporation des poissonniers, mais où figurent comme dans toutes les corporations des membres de la plus haute aristocratie; le prince de Galles fait partie de la corporation des tailleurs.

» Garibaldi est parti aujourd'hui à trois heures accompagné par le duc de Sutherland. J'oubliais de vous dire que Garibaldi a été rendre visite à Ledru-Rollin, quoiqu'on ait fait de grands efforts pour l'en détourner; on avait essayé plusieurs fois de les faire rencontrer dans des maisons tierces, mais Ledru-Rollin s'y est toujours refusé. Garibaldi a donc fait le premier sa visite à l'ancien membre du gouvernement provisoire qui la lui a rendue le lendemain en l'engageant à venir dîner à son retour de son voyage dans le Nord; mais le départ pour l'île de Caprera ne permet pas à Garibaldi de se rendre à cette invitation.

» Il y a une grande agitation aujourd'hui dans les comités populaires, les adversaires du ministère vont chercher à faire du départ de Garibaldi un chef d'accusation contre lord Palmerston.

» Le prince de Galles est venu ce matin en ville; il est descendu à Marlborough-House, et de là s'est rendu en voiture découverte à la résidence du duc de Sutherland où il a eu une entrevue d'une heure avec Garibaldi.

La visite du prince de Galles à Garibaldi a été le résultat d'un mouvement spontané. Si nous nous en rapportons au témoignage des journaux de Londres, le prince n'avait prévenu personne et sa démarche a surpris tout le monde.

On lit dans le *Morning-Post* :

A la grande surprise de la compagnie assemblée chez le duc de Sutherland pour les adieux de Garibaldi, S. A. R. le prince de Galles est arrivé à Stafford house à l'heure du déjeuner. L'arrivée de Son Altesse Royale était tout-à-fait inattendue et n'avait été aucunement préméditée.

Le prince a causé longtemps avec le propriétaire de Caprera.

Le *Times* s'exprime ainsi :

En venant à Stafford-house, le prince de Galles agissait en simple particulier; il voulait rendre une visite personnelle et amicale au grand patriote italien.

Le *Daily News* dit :

« Son Altesse Royale est arrivée à Londres hier matin d'assez bonne heure. Elle s'est rendue à Marlborough-house. Le prince, accompagné de deux gentlemen, est monté dans un brougham qui l'a conduit du côté de Buckingham-palace. Là il est descendu et s'est rendu à pied jusqu'à Stafford-house. Il y est entré par une porte particulière, de manière à n'exciter aucune attention. Il y est demeuré une heure environ. »

On dit que le prince lui-même se considère comme un simple particulier et n'attache à ses actes aucune signification politique. Rien de plus simple que sa visite. Comme les 9/10<sup>es</sup> des Anglais qui ont voulu voir Garibaldi, il a obéi à un sentiment de curiosité.

On télégraphie de Londres, 22 avril, à l'agence Havas :

Garibaldi a adressé au comité des ouvriers une lettre dans laquelle il exprime le regret d'être obligé de quitter Londres.

Le comité a adopté une résolution déclarant que Garibaldi est en bonne santé, et qu'il part uniquement parce qu'il a été influencé par le gouvernement.

Une série de démonstrations publiques aura lieu en plein air à Primerose-Hill pour exprimer l'indignation de l'Angleterre. La première aura lieu samedi prochain. Le comité se mettra en rapport avec les sociétés ouvrières de l'Angleterre.

Londres, 23 avril. — Garibaldi vient de publier une adresse d'adieu à la nation anglaise. Il la remercie de son accueil et promet de revenir.

Garibaldi s'embarquera, mardi matin, pour Caprera.

Le *Moniteur* du 21 contient le projet de loi relatif à la fabrication de nouvelles pièces d'ar-

gent de deux francs et au-dessous. Ce projet est ainsi conçu :

« Art. 1<sup>er</sup>. A partir de la promulgation de la présente loi, les pièces d'argent de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes cesseront d'être fabriquées conformément aux dispositions de la loi du 7 germinal an XI et du décret du 5 mai 1848.

» Les pièces de 2 francs et au-dessous, actuellement dans la circulation, en seront retirées et cesseront d'avoir cours légal à l'époque qui sera déterminée par un décret.

« Art. 2. Il sera fabriqué de nouvelles pièces d'argent de 2 francs, 1 franc, 50 centimes, dont le titre sera de 835 millièmes d'argent.

» La tolérance du titre de ces pièces sera de 5 millièmes en-dessus et de 5 millièmes en-dessous pour toutes les coupures.

» Le diamètre, le poids et la tolérance du poids des nouvelles pièces seront les mêmes que ceux fixés par la loi du 7 germinal an XI et par le décret du 5 mai 1848.

» Art. 3. La nouvelle monnaie d'argent portera sur la face la tête laurée de Napoléon III, et, au revers, avec l'indication de la valeur et de l'année de la fabrication, l'écusson impérial pour les pièces de 2 francs et de 1 franc, et la couronne impériale pour les pièces de 50 centimes et de 20 centimes.

» Art. 4. Le droit de fabrication et d'émission des pièces de 2 francs et au-dessous sera réservé à l'Etat. Il ne pourra être fabriqué que les quantités déterminées par une loi.

» Art. 5. Les nouvelles pièces d'argent seront reçues dans les caisses publiques, quelle qu'en soit la quantité. Entre particuliers, elles ne pourront être employées dans les paiements, si ce n'est de gré à gré, que pour 20 francs et au-dessous.

» Art. 6. L'émission de la nouvelle monnaie sera égale à la somme des monnaies anciennes retirées de la circulation.

» Le ministre des finances est autorisé, en outre, à faire fabriquer, pour les besoins de la circulation, une somme supplémentaire de 25 millions.

» Art. 7. Une somme de 5,700,000 francs est affectée aux dépenses que nécessiteront le retrait et la démonétisation des anciennes monnaies, ainsi que la fabrication des nouvelles espèces.

» Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1864, et à valoir sur l'allocation déterminée au paragraphe précédent, un crédit spécial de 1 million. Il y sera pourvu au moyen d'une ressource d'égale somme à verser au budget dudit exercice comme produit de la fonte d'anciennes pièces démonétisées.

» Art. 8. Il sera rendu compte, chaque année, par le ministre des finances, des résultats du retrait des anciennes pièces et de la fabrication des pièces nouvelles.

» Le présent projet de loi a été délibéré et

adopté par le conseil d'Etat dans sa séance du 15 mars 1864. »

Le projet de loi relatif à la suppression du second décime sur les droits d'enregistrement et aux divers remaniements que cette suppression entraîne dans le système de notre législation fiscale, a été distribué aux membres du Corps-Législatif.

Le gouvernement propose de supprimer le second décime à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1864. Il en résultera sur l'ensemble des recettes une diminution de 15,010,000 fr. sur l'exercice actuel, et de 26,020,000 fr. sur l'exercice de 1865.

Le projet soumis au Corps-Législatif modifie plusieurs des taxes actuelles concernant l'enregistrement. Les principales modifications se rapportent au minimum des droits fixes, à la transmission de certaines espèces de biens dans certains cas déterminés, aux contrats d'assurances contre l'incendie ou d'assurances maritimes.

Le minimum des droits fixes est porté de 2 francs à 5 francs.

Le projet de loi augmente de 1 fr. 50 par 100 fr. les droits d'enregistrement concernant les déclarations de command; les licitations de biens immeubles; les retours d'échange et de partage d'immeubles; les retraits en cas de vente à réméré; les donations entre vifs de biens immeubles entre époux. Il augmente de 75 c. par 100 fr. les droits d'enregistrement des donations immobilières entre vifs entre parents en ligne directe.

Le système des contrats d'assurance est très-profondément remanié. Au lieu d'une taxe unique perçue, comme aujourd'hui, à raison de 1 p. 100 sur le montant de toutes les annuités de la prime d'assurance, le nouveau projet établit un droit de 5 centimes pour 1000 fr. de capital assuré et rend ce droit obligatoire.

Les contrats d'assurances maritimes sont frappés d'un droit proportionnel qui varie de 5 centimes par 1000 fr. jusqu'à 50 centimes, suivant que les primes sont de 50 centimes p. 100, jusqu'au-dessus de 2 fr. 50 p. 100 du montant des valeurs assurées.

Le nouveau projet de loi contient diverses autres dispositions d'importance secondaire. Il édicte des amendes très-sévères en cas de dissimulation et de fraude, contre les deux parties contractantes, et établit une procédure sommaire pour la vérification de la valeur réelle des immeubles qui ont fait l'objet des actes soumis à l'enregistrement.

On évalue à 12 millions environ le produit de ces aggravations de droit.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Nous trouvons dans le *Journal des Villes et Campagnes* des réflexions fort judicieuses et

de la nullité dédaigneuse et dénigrante.

— Nous y sommes, murmura M. Ploubère; j'ai reconnu la voix de mademoiselle Jeanne. Ce sont tous les Follenville et les Pimprenelle du monde, et probablement aussi Marceline.

La supposition fut aussitôt confirmée par ces paroles prononcées très-distinctement :

— Ainsi, me voilà complètement justifiée des reproches que m'adressait une conscience trop scrupuleuse. Ce que j'ai fait pour éprouver le courage de M. de Mony, les femmes les plus célèbres l'ont fait avant moi.

— Et pour vous l'épreuve était d'autant mieux permise, dit Adrienne, que le prétendant se renferme beaucoup au-dedans de lui-même; que c'est un caractère à mettre à l'épreuve. Nous l'appelons, Jeanne et moi, le Beau Ténébreux.

— Remarquez, ajouta Théobald, que pour se conformer à vos désirs, ma sœur a dit le prétendant et non le prétendu.

— C'est bien ainsi, répondit Mlle Ploubère; du moment que vous m'assurez surtout que je n'ai rien à expier.

— Non, rien à expier envers ce monsieur, répartit encore Théobald, mais vous avez un devoir à

remplir envers une autre personne. Voyez M. le maire de Saint-Enorat, écrivez au préfet du département, il faut un prix Monthyon à l'institutrice.

— Allons donc! s'écria Guy de Follenville; ce n'était pas un prix Monthyon que cette jeune fille allait chercher au risque de se casser vingt fois le cou.

— Oh! non, sans aucun doute! dit Marceline, avec une chaleur qui plut à Lucien, malgré les blessures de son amour-propre, Amélie est trop désintéressée pour qu'une récompense!...

— Vous ne m'avez pas compris, Mademoiselle; mais Raoul et Théobald m'ont parfaitement entendu. Ce que votre héroïne allait chercher si résolument, même au flanc d'un précipice, c'était un mari. Vous n'avez pas l'idée, on le voit bien, de l'intrepidité de la fille sans dot. Rien ne l'arrête pour parvenir à ses fins. Vaincre ou mourir, dit-elle, et la voilà qui s'élançait.

— Des ruses du serpent et des entreprises vail-lantes de la fille sans dot, délivrez-nous, Seigneur! psalmodia Raoul au milieu des rires.

Marceline protesta, mais bien faiblement.

— C'est mal, messieurs; c'est très-mal, dit à son tour la comtesse, et je vous déclare que les jeunes

gens d'autrefois étaient loin de vous ressembler. Ces pauvres jeunes gens, quelle folle imagination ils avaient, et de combien de laides chenilles ils faisaient les plus beaux papillons du monde. Aujourd'hui ces vilains hommes ne veulent rien admirer. Voyez-les plutôt! pour eux, nous les papillons ne sont plus que des chenilles!

La conversation ne s'arrête pas en si beau chemin, mais le capitaine et son jeune ami en avaient entendu assez. Le bon vieillard, indigné, voulait, à la première rencontre avec les Follenville et les Pimprenelle, reprendre l'apologie de Mlle de Rosmadec, et ce ne fut pas sans effort que Lucien réussit à lui faire comprendre qu'il y perdrait toute son éloquence. L'esprit de dénigrement n'écoute rien; au contraire, plus on le contredit, plus il s'acharne. L'idée d'une autre réparation souriait, d'ailleurs, pour la première fois, dans le même moment, à M. de Mony. Ce qu'Amélie n'avait point cherché sur le rocher périlleux de Trélavané, si la Providence avait décidé pourtant qu'elle le trouverait là pour son bonheur et celui d'un autre!... Le bonheur, avec des goûts simples et l'amour de la retraite, on y arrive sans beaucoup d'argent. Une fille sans dot! disaient-ils. Eh! mon Dieu, oui; et si l'on y regardait

de près, on nommerait aussi filles sans dot toutes celles dont les convoitises ambitieuses absorbent et au-delà, en folles dépenses de toilette, quelques sacs d'écus prônés bien haut à l'heure du mariage, et que l'époux a vu seulement disparaître, entraînant à la suite beaucoup du sien. Quant à l'avenir, à la famille, aux enfants à pourvoir, la seule fortune de M. de Mony pouvait y suffire, en allant toujours modestement. Est-ce donc un si grand avantage pour un jeune garçon, se demandait Lucien, d'apprendre avant même l'entrée au collège, qu'indolent ou studieux, tête vide ou pleine, sa place est déjà toute prête dans la société? Les Follenville et les Pimprenelle répondaient à cette question, et si dans les familles les plus opulentes des jeunes gens laborieux, instruits, apparaissent encore, il est aisé de voir à l'étonnement qu'ils excitent chez un grand nombre, en préférant ainsi le travail à l'oisiveté, qu'ils ont accompli une victoire bien difficile.

Nous passerons vite sur l'enivrement de Marceline qui dura autant que la fête, les applaudissements qui avaient accueilli sa première romance s'étant répétés jusqu'à la fin. Ce premier succès avait été éclatant, et ce qui lui donnait plus de prix encore, c'est qu'aucun autre, au milieu de tant de vanités rivales,



opportunes sur le banquet shakespearien; qui vient d'être interdit par l'autorité, pour des raisons les mieux fondées.

Les courtisans de M. Hugo semblent être ingénies à provoquer de toute façon l'interdiction qui vient de les frapper. Au lieu de chercher à désarmer les défiances de l'autorité contre les réunions où la parole humaine retentit avec quelque éclat, ils ont montré, avec la naïveté la plus audacieuse, que le grand dramaturge anglais n'était que l'ostentatoire politique et littéraire de leur idole. Ensuite, ils ont pris soin, avec cet esprit de tolérance qu'on leur connaît, d'épurer les rangs des convives, et d'en exclure plusieurs écrivains qui ont étudié Shakespeare et ont publié, soit des traductions, soit des critiques de ses œuvres.

Bref, la robe nuptiale requise pour être banquet shakespearien n'était pas d'avoir étudié ou lu Shakespeare: c'était de professer une dévotion absolue à M. Hugo, à ses pompes et à ses œuvres.

Le symbole de ce nouvel islamisme peut se formuler ainsi: Allah est Allah, et M. Hugo est son prophète. Quant à Shakespeare, le *Figaro* affirmait avec raison que sur les deux cents convives inscrits, il n'y en a pas le quart qui ont lu ses œuvres, même en français.

Au lieu de choisir un président qui présiderait réellement, la commission avait choisi un fauteuil vide qui figurerait la place de M. Hugo, ce Prométhée enchaîné par sa propre vanité sur un îlot anglais.

L'Empereur, né le 20 avril 1808, au palais de Saint-Cloud, vient d'entrer dans sa 57<sup>e</sup> année.

Il a été distribué jeudi, à Angoulême, par les soins de l'autorité militaire, aux soldats du 81<sup>e</sup> de ligne qui ont pris part à l'expédition du Mexique, des médailles commémoratives de cette campagne.

Cette médaille est en argent; elle porte d'un côté la figure de Napoléon III; sur l'autre sont inscrits les noms suivants: CUMBRES, CERRO-RODRIGO, SAN LORENZO, PUEBLA, MEXICO. Autour on lit: *Expédition du Mexique, 1862-1863*. Le ruban est en satin blanc moire et orné d'un aigle brun foncé, tenant dans son bec un serpent.

Un premier départ d'officiers mexicains internés à Bourges a eu lieu le dimanche 17; un second, fort de 45 hommes, est parti mercredi dernier de la gare. Il ne reste plus guère à Bourges que 25 à 30 de ces étrangers, et l'on pense qu'ils ne tarderont pas à être dirigés sur un port de mer et embarqués pour le Mexique.

Presque tous les officiers mexicains internés à Blois ont aussi quitté cette ville, pour se rendre à Cherbourg. Ils ont reçu, en quittant la ville, l'allocation qui leur était attribuée chaque mois; on leur a remis, en outre, à cha-

que, une somme de 21 fr. pour indemnité de route. Huit d'entre eux ont refusé toute adhésion au nouvel état de choses établi dans leur patrie et sont restés à Blois.

Les autres sont partis vendredi et ont continué samedi par le premier train de Tours au Mans, où ils ont passé une partie de la journée. La plupart sont de tout jeunes hommes; quelques-uns seulement avaient conservé le costume militaire de leur nation.

C'est à Cherbourg que les prisonniers de guerre doivent s'embarquer pour la Vera-Cruz.

## Chronique Locale.

Sur la demande de S. A. le vice-roi d'Égypte, M. le maréchal ministre de la guerre vient d'autoriser l'envoi au Caire d'une mission militaire destinée à concourir à la nouvelle organisation de l'armée égyptienne.

Cette mission se compose de MM. Mircher; Pollard, chef d'escadrons au 16<sup>e</sup> régiment de cuirassiers; Larmée, chef d'escadrons au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie monté; Rapatel, capitaine du génie, et plusieurs maîtres ouvriers (artificier, sellier, bourrelier, etc.).

M. Pollard est par son alliance un de nos compatriotes, il a été pendant longues années attaché à l'École impériale de cavalerie.

Il est spécialement chargé de l'organisation de la cavalerie égyptienne, et dirigera l'instruction équestre de l'armée du vice-roi. Cette haute position fait le plus grand honneur à ses connaissances, et à son mérite comme officier instructeur.

Le corps du sieur Domergue qui est tombé dans la Loire mercredi dernier a été retrouvé hier près de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Voici la composition de la commission pour l'examen du projet de loi relatif à des impositions et à un emploi de fonds par le département de Maine-et-Loire:

Président, M. Louvet.  
Secrétaire, M. Segris.  
Rapporteur, M. Bucher de Chauvigné.

On lit dans la *France*:

« On ne saurait trop recommander aux parents et aux maîtres de veiller à ce que les enfants n'enlèvent aucun nid dans les buissons ou sur les arbres. Pour le plaisir de s'emparer des couvées de petits oiseaux qui rendent tant de services à l'agriculture en la délivrant des ravages de milliers d'insectes dont ils se nourrissent, les enfants s'exposent à de fatals accidents. Un de ces dénicheurs vient encore d'être victime de sa témérité. Mercredi soir, à Orléans, un enfant de neuf ans, qui était monté au faite d'un arbre pour s'emparer d'un nid, est tombé sur un échelas. Transporté aussitôt

à l'Hôtel-Dieu, le service de santé a constaté qu'il avait une plaie pénétrante à l'abdomen. L'enfant est mort le lendemain dans la matinée. »

Ces justes réflexions du journal que nous venons de citer, attireront certainement l'attention de nos lecteurs. Aujourd'hui l'on comprend généralement qu'il faut s'opposer à la barbare coutume de détruire les nids d'oiseaux, si utiles à l'agriculture et si précieux pour le charme de la campagne.

Dans son arrêté sur la fermeture de la chasse, M. le préfet a très-sagement et très-formellement défendu d'enlever les œufs ou les couvées d'oiseaux. Les gendarmes et les gardes-champêtres sont tenus de faire observer ponctuellement toutes les dispositions de cet arrêté. Les personnes qui détruisent les nids commettent une contravention qui doit être sévèrement punie.

C'est donc aux parents et aux maîtres d'empêcher les enfants et les domestiques de se livrer à ce genre de déprédations, très-répréhensibles sous plusieurs rapports. Les ecclésiastiques, les maires, les instituteurs sont expressément invités et instamment priés, par leurs conseils et leurs exhortations, à prévenir des conséquences d'un usage déplorable qui ne peut plus être toléré.

Il va être établi une ligne de bateaux à vapeur à hélice, portant le nom de *Loire et Bretagne n° 1*, destinés à faire le service journalier entre Belle-Ile et St-Nazaire, et affectés au transport des voyageurs et marchandises pour le service des Iles Bretonnes.

Ils seront en correspondance avec le chemin de fer d'Orléans et alimenteront de poissons frais, les villes desservies par cette ligne.

### MAIRIE DE VERNANTES.

#### ASSEMBLÉE annuelle du premier dimanche de mai.

Le maire de Vernantes a l'honneur de porter à la connaissance du public que l'assemblée qui se tient chaque année au bourg de cette commune, le premier dimanche de mai, réunira à l'avenir différents jeux dont le programme sera renouvelé tous les ans. Celui de cette année consiste en:

- Courses en sacs et en liberté;
  - Mât de cocagne;
  - Danses sous les halles;
  - Loterie ou tombola avec cent numéros gagnants;
  - Le soir, brillant feu d'artifice.
- Tous les divertissements seront gratuits, même la danse et la loterie, pour le tirage de laquelle il sera remis des billets, notamment aux étrangers qui en réclameront aux commissaires.

Les prix qui seront distribués aux vainqueurs et les lots qui seront remis aux por-

teurs des numéros gagnants, consisteront en montres en argent, bijoux, couverts, foulards, gilets, cravates, vins fins, liqueurs, etc., etc.

Aide et protection seront accordées aux marchands, salimbanques et autres industriels, qui n'auront aucune rétribution à payer. Les jeux commenceront à deux heures.

A la Mairie de Vernantes, le 1<sup>er</sup> avril 1864.

Le Maire, CHAMPEUF.

### ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 26 mars au 22 avril.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	» 1	» 3	» 8	» 26	» 12	» 27	»	»
2	Morisseau.	» 9	» 1	» 11	» 47	» 20	» 33	»	»
3	Touchet (1).	» 1	» 6	» 5	» 17	» 6	» 27	»	»
4	Poisson (1).	» 4	» 7	» 15	» 38	» 29	» 38	»	»
5	Groleau (1).	» »	» »	» 13	» »	» 14	» »	»	»
6	Lanier.	» »	» 3	» 5	» 22	» 7	» 9	»	»
7	Corbineau (2).	» 10	» 2	» 8	» 52	» 29	» 46	»	»
8	Séchet (3).	» 7	» 1	» 5	» 31	» 20	» 32	»	»
9	Prouteau.	» »	» 4	» 6	» 16	» 6	» 10	»	»
10	Chalot (1).	» »	» 1	» 2	» 20	» 6	» 15	»	»
11	Pallo (4).	1	4	» »	» 230	» 10	» 21	»	»
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	» »	» »	» »	» »	» 5	» 13	»	»
2	Baugé.	» »	» »	» »	» »	» 6	» »	»	»
3	Lecomte.	» »	» »	» »	» »	» 7	» 4	»	»
4	Milsonneau.	» »	» »	» »	» »	» 5	» 3	»	»
5	Touchet.	» »	» »	» »	» »	» 1	» 2	»	»
6	Quantin.	» »	» »	» »	» »	» 5	» 5	»	»
7	Sève.	» »	» »	» »	» »	» 6	» 10	»	»
8	Moreau.	» »	» »	» »	» »	» 11	» 12	»	»
9	Cornilleau.	» »	» »	» »	» »	» 7	» 3	»	»
10	Marais.	» »	» »	» »	» »	» 2	» 4	»	»
11	Rousse.	» »	» »	» »	» »	» 3	» 5	»	»

- (1) Un veau refusé pour défaut de poids.
  - (2) Un veau et un mouton refusés pour défaut de qualité.
  - (3) Deux veaux refusés pour défaut de qualité et un pour défaut de poids.
  - (4) Un mouton refusé pour défaut de qualité.
- Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les *Nouvelles de Hambourg* publient une lettre en date de Copenhague, 23 avril, où il est dit que l'évacuation d'Alsen est imminente dans le cas où les navires cuirassés ne pourraient pas protéger cette île.

25 avril. — Les Prussiens ont occupé Horsaens.

Un meeting tenu à Naples a voté une adresse de remerciements à l'Angleterre pour la réception faite à Garibaldi et une adresse de sympathie pour la Hongrie.

On lit dans le *Morning-Post*: La conférence se réunira dans la journée; ceux qui proposeraient le démembrement du Danemark trouveraient la France et l'Angleterre opposées à leurs vœux.

New-York, 15 avril. — Le Sénat a ajourné indéfiniment l'examen de la résolution de la Chambre des représentants relative au Mexique.

Les Français, marchant sur Matamoros, ont battu les juaristes. Trois frégates françaises se préparaient à passer la barre de Matamoros.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 23 avril.

Revue politique de la semaine. — Correspondance de Miramar. — Courrier de Paris. — Chenonceaux et Amboise. — Causerie dramatique. — Correspondance du Danemark. — Un drame en mer (nouvelle). — Renée Maupérin. — La Cochinchine (suite et fin). — De l'origine de la signature. — Pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame-des-Malades, à Nice.

Gravures: S. M. Maximilien I<sup>er</sup> prêtant serment devant la députation mexicaine à Miramar. — S. M. l'empereur Maximilien se ren-

n'avait réussi à le balancer. Restait seulement une préoccupation pour l'avenir: le premier jour, M. Ploubère avait parlé de l'enfant aveugle, et pour juger par eux-mêmes de la beauté de sa voix, le général, la comtesse, la sœur du financier, M. et Mme de Forsac, s'étaient formellement engagés à venir passer quelques heures chez le vieux marin, à Saint-Enogat. Il eût été si doux à la jeune fille de réserver à ses romances une place à part, une place unique dans la mémoire des Follenville, des Pimprenelle, et comment s'espérer jamais si les deux familles, avant de quitter le pays, entendaient Maurice de Rosmadec? — Sans doute, M. Ploubère avait dit que l'enfant avait besoin de protecteurs, qu'il ne fallait perdre aucune occasion de le faire connaître à ceux qui pouvaient lui être utiles; mais où présenter un aveugle? et si pour Maurice tout se réduisait à de stériles éloges, on ne lui ferait pas un tort bien grave en songeant d'abord à ne pas laisser effacer, par des impressions nouvelles et plus vives, le souvenir d'un autre talent si remarqué jusque-là. De ces réflexions à l'organisation d'un petit plan de campagne, il n'y avait pas loin; et lorsqu'au vieux château on eut vu s'éteindre les derniers lampons au milieu des guirlandes flétries;

quand la comtesse et le général, en recevant les adieux du père et de la fille, leur répondirent à bientôt, assurant qu'ils seraient ravis d'apprécier aussi la merveille dont le capitaine leur avait parlé, Marceline avait trouvé ce qu'il fallait pour écarter la merveille et ne redouter aucune concurrence.

Et le moyen était infallible; il ne s'agissait que de voir la maîtresse d'école ou de lui écrire pour détruire l'effet de l'invitation amicale de M. Ploubère. Ces gens du monde, ils étaient sans doute excellents, mais une amie véritable ne pouvait laisser ignorer à son amie qu'une toilette plus ou moins riche, plus ou moins gracieuse avait sur eux une grande influence, et qu'en outre, malgré les réclamations les plus pressées, les plus chaleureuses, ils exprimaient des idées fort singulières sur la jeune fille qui ne craint pas de s'exposer à périr pour sauver la vie d'un jeune homme. Ce dernier trait surtout devait atteindre le but, et s'il était cruel, Marceline avait encore une ressource pour rassurer sa conscience: elle n'inventait rien; elle épargnait même à Mlle de Rosmadec le malheur de poser en héroïne de théâtre devant une société railleuse, qui ne demandait qu'à s'en divertir.

Mais les relations entre le manoir et l'école, que

deviendraient-elles ensuite? Peut-être un peu de froideur, une intimité moins grande? Serait-ce un mal dans la situation plus élevée que pouvait faire à Marceline ses hautes relations? On n'est pas orgueilleux, on est même bon prince, cependant, lorsque l'on occupe un certain rang dans la société, on n'est pas toujours flatté de se rencontrer dans un salon sur le pied de l'égalité avec une petite maîtresse d'école. Mlle Ploubère savait à merveille, maintenant, ces nuances délicates. Déjà son langage se modifiait aussi d'une manière sensible: la première fois, par exemple, en nommant Amélie à Mme de Follenville, elle avait dit *mon amie*.

— Votre amie? ah! oui, cette bonne petite institutrice! la protégée de votre père! répondit la noble dame en souriant.

Marceline comprit à demi-mot, et ne dit plus, à son tour, que *l'institutrice ou la protégée de mon père*.

Si quelque poète de nos jours, imitant Ovide, voulait écrire un nouveau poème des métamorphoses, nous lui recommanderions d'étudier, principalement, dans les salons et ailleurs, les suites du premier succès.

(La suite au prochain numéro.)



dant à bord de la *Thémis*, mouillée devant Miramar. — Chenonceaux et Amboise (3 gravures). — Correspondance du Danemark (4 gravures). — La Cochinchine (8 gravures). — L'église de Notre-Dame-des-Malades, à Nice. — Origine de la signature. — Échecs. — Rébus.

VILLE DE SAUMUR.

**CONSTRUCTION  
D'UN CLOCHER**  
A L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

Le président du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas, de Saumur, prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le mardi 3 mai prochain, à une heure de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, sur

soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'un clocher à ladite église de Saint-Nicolas.

Le montant de la dépense s'élève à 24,775 fr. 59 c.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis au secrétariat de la Mairie de Saumur, tous les jours (fêtes et dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Saumur, le 9 avril 1864.

Le président du conseil de fabrique.  
CH. BRUAS.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES GISEMENTS TOURBEUX ET MÉTALLIFÈRES DE FRANCE vient d'acquiescer deux usines importantes, où elle pourra appliquer sur une grande échelle les procédés spéciaux qu'elle possède et au moyen desquels elle donne à la tourbe une puissance calori-

fique, supérieure de 14 0/0 à celle de la houille crue, et de 60 0/0 à celle du bois cru. Pour développer ces opérations, la Société émet 5,000 obligations de 400 fr. remboursables à 500 dans un délai de 50 ans, et rapportant 25 fr. par an. Le remboursement sera garanti par la Caisse paternelle. La souscription est ouverte du 21 au 30 avril, chez MM. L. Montier et C<sup>ie</sup>, 47, rue Richer. — J. Paradis.

**Marché de Saumur du 23 Avril.**

Froment (l'hectol.)	17 23	Huile de lin.	54 —
2 <sup>e</sup> qualité.	16 56	Paille hors barrière	36 46
Seigle.	10 —	Foin.	66 60
Orge.	9 —	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée).	9 35	Graine de trèfle.	45 —
Fèves.	11 75	— de luzerne.	57 —
Pois blancs.	26 80	— de colza.	26 —
— rouges.	24 80	— de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil).	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	45 —	— cassées (50 k.).	— —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	50
Ordin., env. de Saumur, 1863	1 <sup>re</sup> id.	60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	55
Saint-Léger et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id.	52
Id.	2 <sup>e</sup> id.	48
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 <sup>re</sup> id.	48
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45
La Vienne, 1863.		32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.		90
Champigny, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120
Varrains, 1863.		90
Bourgueil, 1863.	1 <sup>re</sup> qualité	160
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90
Restigny 1863.		80
Chinon, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> E. Leroux, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
A L'AMIABLE,  
DEUX MAISONS**

Situées à Bagneux, rue des Pauvres. Pour entrer en jouissance le 24 juin 1864. Moyennant 7,500 francs chacune. S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> LEROUX. Facilités pour payer. (165)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

POUR CAUSE DE DÉPART,

**A VENDRE  
PAR ADJUDICATION,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire,

Le dimanche 1<sup>er</sup> mai 1864, à midi,

1<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 53, occupée par M. Boutin, marchand gantier.

Prix de revient : 14,000 francs. — Mise à prix : 8,500 francs.

2<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 31, occupée en partie par M. Ratouis, ébéniste.

Prix de revient : 33,800 francs; — mise à prix : 17,000 francs.

3<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, place du Chemin-de-Fer, en face la gare des voyageurs; avec deux jardins, bassin et pièce d'eau.

Prix de revient : 27,000 francs; — mise à prix : 17,000 francs.

Pour la désignation voir les placards affichés.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser, pour visiter les biens et traiter avant l'adjudication, à M. BARRABANT, près la gare, et à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (163)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ou à louer pour la St-Jean 1864 et 1865,

**DEUX MAISONS SE TENANT :**

Situées à Saumur, rue Beaurepaire, occupées par MM. Dumest et Bonnemère, et comprenant :

Salons, cuisine, chambres à coucher, jardin, écuries, sellerie, remise et autres dépendances.

L'une de ces maisons a entrée de porte cochère sur la rue de la Mare-Maillot.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (96)

**A VENDRE OU A LOUER  
UNE ANESSE A LAIT**

S'adresser à M. RENAULT-MÉCHINE, à Parnay. (194)

**MAISON  
A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine, Située rue Beaurepaire, appartenant à M. Gamichon. S'adresser à M. REVEAU, agent de change, qui l'occupe. (195)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1864, PORTION DE MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE Place de l'Arche-Dorée. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (78)

**A VENDRE**

UNE JOLIE JUMENT, Agée de 5 ans, Achetée au haras de Saumur, lors de la réduction de l'effectif. S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

AVIS SÉRIEUX. Occupation indépendante et lucrative, proposée à toutes les personnes de l'un ou de l'autre sexe, désireuses de se créer une position à l'aide d'un travail facile et productif, ou seulement d'employer, par une occupation artistique et très-agréable leurs instants de loisir. — Ecrire franco à Monsieur S. M. F., poste restante, à Lyon (Rhône). (191)

**LE VERT**

de la Prairie Ponneau,

Près et par la gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

**SERA OUVERT LE 1<sup>er</sup> MAI 1864.**

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 50 francs, et 60 centimes pour le garde. On paiera en entrant. (196)

**Maladie de la Vigne.**

**POUDRE ANTI-OÏDIQUE**

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût.

Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (162)

**LA VILLE DE SAUMUR,**

**Son Budget,**

**SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

Prix : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

**Mémoire couronné par l'Académie de législation.**

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité. — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire. — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Marcs féodaux; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 AVRIL.			BOURSE DU 25 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 80	»	»	66 85	»	05
4 1/2 pour cent 1852.	94 25	»	»	94	»	»
Obligations du Trésor.	441 25	1 25	»	441 25	»	»
Banque de France.	3370	10	»	3400	30	»
Crédit Foncier (estamp.)	1290	»	10	1280	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1260	»	»	1260	»	»
Crédit Agricole.	735	»	5	727 50	»	7
Crédit industriel.	797 50	»	2 50	785	»	12 50
Crédit Mobilier.	1200	»	27 50	1185	»	15
Comptoir d'esc. de Paris.	860	»	»	857 50	»	2 50
Orléans (estampillé).	890	»	6 25	886 25	»	2 75
Orléans, nouveau.	802 50	5	»	800	»	2 50
Nord (actions anciennes).	980	5	»	972 50	»	7 50
Est.	482 50	»	»	483 75	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	955	»	»	946 25	»	8 25
Lyon nouveau.	895	»	5	895	»	»
Midi.	667 50	»	2 50	667 50	»	»
Ouest.	503 75	»	1 25	502 50	»	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1630	»	20	1615	»	15
Canal de Suez.	467 50	»	»	465	»	2 50
Transatlantiques.	552 50	»	2 50	545	»	7 50
Emprunt italien 5 0/0.	68 65	»	15	68 50	»	15
Autrichiens.	417 50	2 50	»	415	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	553 75	»	7 50	555	»	1 25
Victor-Emmanuel.	373 75	»	1 25	372 50	»	1 25
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	340	»	3 75	338 75	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	648 75	»	3 75	646 25	»	2 50
Saragosse.	577 50	5	2 50	575	»	2 50
Séville-Xérés-Séville.	413 75	»	2 50	413 75	»	»
Portugais.	330	»	1 25	320	»	10

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	305	»	»	305	»	»
Orléans.	295	»	»	296 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	»	»	293 75	»	»
Ouest.	292 50	»	»	292 50	»	»
Midi.	293 75	»	»	293 75	»	»
Est.	292 50	»	»	291 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur,